

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 AVRIL 2026 à 19h15 – A LA MAIRIE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux-mil-vingt-six, le 28 avril à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Sandrine SAMSON, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés : Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Jérôme LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Olivier ORIENT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel CALTOT a été nommé secrétaire de séance.

❖ Approbation du conseil municipal du 14 avril 2026

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation du conseil municipal du 31 mars 2026, dont un exemplaire a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

❖ Invitation à prendre acte d'un document

En même temps que la note de synthèse, le secrétariat de la mairie a adressé par mail à tous les conseillers municipaux les documents suivants :

- **Le procès-verbal du conseil communautaire de la CCICV du 7 avril 2026**

❖ Compte-rendu des délégations du maire

En vertu de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées par ce dernier (délibération n°2023/043 du 20 juin 2023), en application de l'article L. 2122-22 du même Code.

2026-10	Renouvellement d'une concession	Concession trentenaire : 288,00 €
---------	---------------------------------	-----------------------------------

2026 / 026 – COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS – ELECTION DES MEMBRES NON ÉLUS

Par délibération n° 2026 / 013 du 31 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer des Comités Consultatifs permettant à des habitants non-élus de la commune de participer pour avis à des réunions sur des sujets d'intérêt communal.

Un courrier a été adressé à tous les habitants les invitant à se porter candidats au sein de ces instances s'ils souhaitent s'investir dans la vie de la commune. L'information précisait que les inscriptions devaient être déposées en mairie jusqu'au 18 avril 2026.

Afin de permettre d'ouvrir ces comités consultatifs à un plus grand nombre de Roumarois, Monsieur le Maire propose de fixer la durée de nomination des membres à 2 ans.

Monsieur le Maire va donc faire procéder au vote du Conseil pour chaque Comité Consultatif. Ainsi, les nouveaux membres non-élus prendront leurs fonctions au sein de leurs Comités Consultatifs respectifs dès le 1^{er} mai 2026 et jusqu'au 30 avril 2028.

A l'issue du vote, sont élus du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028 :

1- <u>Communication :</u> Mme Karine PINIER (19 voix pour) Mme Sophie BADAR (19 voix pour) Mme Carole OUVRY (19 voix pour)	2- <u>Vie associative</u> Mme Frédérique BELLAVOINE BACHA (19 voix pour) Mme Bernadette GUCKERT (19 voix pour) Mme Coralie TURMEL (19 voix pour)
3- <u>Vie scolaire</u> Mme Frédérique BELLAVOINE BACHA (19 voix pour) Mme Annick BIMONT (19 voix pour) Mme Sarah FLEURY (19 voix pour)	4- <u>Travaux</u> M. Gérard BEAUDOIN (16 voix pour) M. Jean-Bernard COUTURE (16 voix pour) M. Marc FRERET (18 voix pour) M. Michel LEGENDRE (15 voix pour) M. Michel BRUNG (3 voix pour) – non élu Mme Frédérique FORESTIER (1 voix pour) – non élue M. Ludovic GARNIER (3 voix pour) – non élu Mme Josiane LELIEVRE (1 voix pour) – non élue M. Guillaume TRIBOUILLARD (3 voix pour) – non élu
5- <u>Environnement</u> Mme Frédérique FORESTIER (16 voix pour) M. Marc FRERET (16 voix pour) M. Christian HEMERY (17 voix pour) M. Eric INVERNON (16 voix pour) M. Gérard BEAUDOIN (2 voix pour) – non élu M. Jean-Bernard COUTURE (3 voix pour) – non élu Mme Bernadette GUCKERT (3 voix pour) – non élue M. Michel LEGENDRE (2 voix pour) – non élu	6- <u>Tourisme et jumelage</u> Mme Annick BIMONT (19 voix pour) Mme Armelle MARIS-ARMANGUE (19 voix pour) Mme Coralie TURMEL (19 voix pour)

2026 / 027 – CRÉATION D'EMPLOIS NON-PERMANENTS SUITE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non-permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un ou deux postes d'agents techniques durant la période estivale. Le ou les agents placés sur ce poste participent à l'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} juin 2026, un ou deux emplois non-permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 17,5/35^{ème} ou 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un ou deux agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois suite à accroissement saisonnier.

Monsieur Delestre demande si une annonce ou un contact auprès de Pôle Emploi est prévue pour procéder au recrutement de ces agents contractuels ?

Madame Lecoq propose de diffuser l'annonce de recherche d'emploi sur Panneau Pocket.

Madame Sahut propose de se renseigner auprès des lycées horticoles voisins dans la perspective du recrutement d'un stagiaire.

Madame Sahut propose de se renseigner auprès des jeunes du camping, à la recherche d'un emploi.

Monsieur Pothérat propose de faire appel à des jeunes volontaires de la commune pour aider les agents techniques.

Monsieur Delestre demande si l'un des agents occupe un poste de responsable hiérarchique.

Monsieur Couiller répond que l'ensemble des agents est sous la responsabilité du maire.

Il ajoute que suite au départ à la retraite de Monsieur Charpentier au 30 avril 2026, Monsieur Cottrez a été recruté. Ses connaissances et emplois précédents permettent d'envisager de le nommer responsable des agents techniques.

Madame Sahut précise qu'elle est allée acheter les fleurs avec Monsieur Cottrez et que ce dernier a montré ses connaissances en botanique et entretien du cimetière.

Madame Talbot précise que le cimetière de Canteleu, où était précédemment Monsieur Cottrez est mal entretenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De créer un ou deux emplois non-permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent technique suite à un accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17,5/35^{ème} ou 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.**
- **De fixer la rémunération du ou des agents contractuels par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent éventuellement les suppléments et indemnités en vigueur ;**
- **D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 article 64131 du budget primitif de l'année 2026.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- COMMUNICATION

Madame Sahut fait part des informations suivantes :

- Le site internet et la page Facebook de la commune sont en cours de mise à jour
- Le Comité consultatif se réunira le 22 ou 29 mai à 18h30

- SCOLAIRE

- Monsieur Pothérat précise que le comité consultatif se réunira le 20 mai 2026 à 18h.

- VIE ASSOCIATIVE

- Madame Sahut précise que le comité consultatif se réunira le 22 juin 2026 à 18h30.

- PROCHAINES DATES

- 1^{er} mai : Vente de muguet organisée par l'Association RES.PÉ
- Commémoration du 8 mai : messe à 9h45 à Quevillon puis hommage au Monument aux morts de Roumare à 11h. Le Conseil Municipal des Jeunes sera invité.
- 31 mai : Fête du Printemps

- COMMUNICATIONS

Monsieur Couiller fait part des informations suivantes :

- Un courrier de remerciements de la part de la famille Douillet a été adressé à la municipalité suite au décès de Madame Douillet.
- A la demande du Préfet, en tant que lauréat « village d'avenir », il se rendra demain à la préfecture afin de présenter le projet de réhabilitation du manoir aux nouveaux maires élus. La commune de La Bouille sera présente également pour présenter un autre projet.
- Une réunion « voisins vigilants » est prévue en mai-juin prochain à l'initiative du Capitaine Grimonprez.
- Une réunion s'est déroulée le 21 avril dernier avec la Direction des Routes et les services de la Région (transport scolaire et transport en commun) afin d'évoquer le problème de l'arrêt de bus du petit Melmont. D'autres points ont été évoqués :
 - RD 6015 : Le Département envisage de continuer la route à deux voies et de créer des voies multifonctionnelles ;
 - Insuffisance de plages horaires pour les lignes régulières : un sondage est prévu auprès des Roumarois afin de les interroger sur leurs attentes ;
 - Refus de prendre en charge le groupe de 15 enfants du Centre de loisirs sur la ligne régulière ;
 - Affaissement au niveau de la Route de Barentin.

- REMARQUES DIVERSES

- Monsieur Cauchois revient sur le dernier Conseil Communautaire de la CCICV, il se demande pourquoi Madame Sahut et Monsieur Couiller ont quitté la séance, et pourquoi Monsieur Couiller ne s'est pas présenté à une vice-présidence.

Madame Sahut répond que cette question a déjà été abordée lors la précédente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Couiller répond qu'ils ne sont pas les seuls à avoir quitté la séance, d'autres élus ont aussi quitté la salle et nous avons toutefois envoyé un courrier de mécontentement. Il ajoute qu'une réunion d'informations est prévue demain matin à Buchy.

- Madame Talbot :
 - Signale que beaucoup d'arbres sont tombés le long du chemin de randonnée, derrière le château et qu'il faudrait les couper.

Monsieur Couiller prend note.

- *S'interroge sur l'implantation d'un panneau publicitaire sur une façade, en fait du chemin de L'Ouraille.*

Monsieur Couiller répond qu'il a interrogé le service urbanisme de la CCICV et est en attente d'une réponse quant à l'autorisation d'implantation de ce panneau.

Il précise qu'il a aussi interrogé la CCICV pour un riverain sollicitant une attestation autorisant ENEDIS à installer une arrivée électrique sur une parcelle, sachant que ce riverain n'est ni propriétaire, ni exploitant agricole, ni exploitant forestier.

- Monsieur Delestre se demande si les 2 pizzas yolo itinérantes dans la commune ne font pas concurrence au commerce de Roumare.

Madame Sahut répond que la question a été posée au commerce concerné qui n'y voit aucune gêne.

- Madame Samson signale que des sacs ont été déposés au pied du conteneur à verre du cimetière.
Monsieur Caltot répond que malheureusement, ces dépôts sauvages sont récurrents.

Séance levée à 20h55

Le secrétaire de séance :

Daniel CALTOT

Le Maire,

Jean-Paul Couiller

